



## **CHARTRE DE L'ÉDUCATEUR**

**Rôle de l'Éducateur : Il apporte à l'enfant une Formation Physique et Sportive et lui inculque les « Valeurs du Rugby et de la vie en groupe »**

**Il a droit :**

- au respect des enfants, des parents, et de l'ensemble des composantes du Club,
- à une formation et un recyclage de qualité,
- à l'appui et l'aide de toutes les autres « fonctions » contribuant à faciliter sa tâche : administratifs, logistique, etc...
- à la reconnaissance liée à son investissement bénévole, sa compétence et sa mission éducative.

**Il a le devoir :**

- de se former pour mettre toujours plus de compétences au service des enfants,
- de préparer des contenus de séances en relation avec les objectifs de Formation,
- de veiller à la sécurité des joueurs,
- de chercher toujours à transmettre une technique et une passion, en donnant du plaisir,
- de faire de la compétition un « outil de formation », en laissant de l'initiative, en respectant joueurs, arbitres et entourage,
- d'assurer un suivi écrit de l'évolution de chaque joueur.
- d'établir et de faire connaître aux enfants les règles de vie du groupe,
- de les faire respecter,
- d'être intransigeant sur le respect des « valeurs » : Respect, Solidarité, Camaraderie, Tolérance, etc..
- de veiller à donner à TOUS du temps de jeu,
- de positiver tout progrès plutôt que de stigmatiser les erreurs

**Il a aussi droit :**

- à l'aide des parents, s'il les sollicite soit pour une activité, soit pour un problème avec l'enfant,
- à un échange avec les parents sur l'évolution sportive ou éducative de leur enfant

**Il a aussi le devoir :**

- d'avoir un comportement et un langage exemplaires en toutes circonstances,
- d'essayer d'imposer des comportements exemplaires autour du terrain,
- d'échanger avec les parents sur l'évolution de l'enfant,
- d'informer les parents sur les règles de vie, le programme d'activités, les horaires, etc..
- de travailler dans la coopération et le respect avec les autres composantes de l'école de Rugby et du Club